

Résolution présentée par la délégation du

Gabon

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Commerce toxique : la criminalité forestière au Gabon

L'Assemblée Générale,

Abritant une forêt dense de plus de 21 millions d'hectares, soit plus de 80% du territoire national, le Gabon possède le plus fort taux de superficie forestière par habitant en Afrique.

Sachant que le Groupe Dejjia, l'un des groupes chinois de sociétés forestières les plus influents d'Afrique, construit son empire sur la corruption, l'évasion fiscale et de multiples infractions forestières et qu'elle a surexploité à elle seule plus de 15 000 arbres appartenant à 46 espèces différentes entre 2013 et 2016.

Ajoutant que cet écosystème est vital et qu'il est nécessaire de prendre conscience que cette surexploitation nous concerne tous.

Complétant que le Groupe Dejjia introduit également des centaines de milliers de tonnes de produits dérivés du bois dans plusieurs pays de l'Union européenne. Ce bois importé illégalement viole l'exigence de légalité requise par le règlement sur le bois de l'Union européenne.

Outrée par l'attitude de M. Green qui soutient acheter le bois du Groupe Dejjia par le biais de ses filiales offshore basées à Hong Kong et avoue éhontément bafouer l'article 164 de la loi pénale chinoise visant à lutter contre la corruption.

S'interrogeant sur l'efficacité et donc la légitimité à maintenir en place IACA dans sa forme actuelle tant son inaction est problématique.

Décide

- de demander à l'ONU de mener une enquête sur l'importation de bois illégal du Groupe Dejjia aux Etats-Unis, en Europe et en Chine.
- de suggérer aux Etats-Unis de surveiller systématiquement les systèmes de vigilance des importateurs.
- d'exiger de la Chine de mettre en application sa propre loi, soit l'article 164.
- de demander aux autres pays de porter une attention particulière aux importations et exportations les concernant.

Le texte français fait foi